

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue à huis clos*, le **mardi 19 mai 2020** à compter de **20h**.

À laquelle sont présents par moyen de communication électronique, soit par vidéoconférence :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Monsieur Yvon Yelle, conseiller
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Monsieur Claude Boyer, conseiller
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont également présents par moyen de communication électronique, soit par vidéoconférence :

Monsieur Patrice de Repentigny, greffier
Madame Nancy Corriveau, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Questions écrites du public sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 avril 2020 et de la séance extraordinaire du 11 mai 2020
- 1.5 Marché mobile La Caravane des cultures - Autorisation
- 1.6 Demande de dons – L'Entraide Familiale de Saint-Rémi, La Guilde de courte-pointe de Saint-Rémi et Apprendre en cœur – Année 2020

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 Services des Loisirs - restructuration
- 2.2 Appel de candidature AO-01-2020 - Poste de directeur du Service de sécurité incendie - Nomination
- 2.3 Lettre d'entente numéro 6 - Modification - Autorisation de signature
- 2.4 Réclamation pour réparation de lampadaire - Autorisation de paiement

* Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue à huis clos avec diffusion de l'enregistrement audio sur le site Internet de la Ville dès que possible, le tout en conformité avec l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux.

3. SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- 3.1 Entente relative à la réalisation de travaux municipaux - Ilot 15 - Autorisation de signature
- 3.2 Demande au Ministère des Transports du Québec – Intersection rang Notre-Dame et Montée Saint-Antoine
- 3.3 Adoption - Règlement numéro V680-2020-02 amendant le règlement complémentaire numéro V680-2019-00 concernant la circulation et le stationnement
- 3.4 Adoption - Règlement numéro V696-2020-00 abrogeant le règlement numéro V132-83 et ses amendements relatifs aux services de collectes des matières résiduelles
- 3.5 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement numéro V690-2020-00 relatif aux infrastructures abrogeant le règlement numéro V670-2018-00
- 3.6 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement numéro V697-2020-00 établissant un programme de subvention à la revitalisation du secteur centre-ville abrogeant les règlements numéros V552-11, V601-2014-00, V586-13, V600-2014-00 et V602-2014-00 et leurs amendements

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1 Liste des comptes à payer et ratification des chèques du mois d'avril 2020 - Dépôt
- 4.2 Adoption - Règlement numéro V687-2020-01 amendant le règlement numéro V687-2020-00 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année financière 2020
- 4.3 Adoption - Règlement numéro V686-2020-02 amendant le règlement numéro V686-2020-00 et son amendement décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux
- 4.4 Adoption - Règlement numéro V698-2020-00 décrétant une dépense de 8 053 440 \$ et un emprunt de 8 053 440 \$ pour l'exécution de travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur les rues du Collège, Saint-Sauveur, Lemieux et Saint-André

5. SERVICE DU GREFFE

- 5.1 Adoption - Règlement numéro V695-2020-00 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux

6. SERVICE DES LOISIRS

7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

- 7.1 Emblème floral de la Ville de Saint-Rémi - Désignation

8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 Fauchage des abords de routes – Année 2020 – Adjudication du contrat

9.2 Appel d'offres no AO-16-2020 - Travaux d'aménagement du parc du citoyen - Adjudication du contrat

9.3 Utilisation de l'écocentre - Période de pandémie - Tarifs

10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

12. CORRESPONDANCE

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

20-05-0524

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Yelle
ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 QUESTIONS ÉCRITES DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

20-05-0525

1.4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2020

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2020 et de la séance extraordinaire du 11 mai 2020 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, soit au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 avril 2020 et de la séance extraordinaire du 11 mai 2020 soient approuvés, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-05-0526

1.5 MARCHÉ MOBILE LA CARAVANE DES CULTURES - AUTORISATION

ATTENDU qu'aux termes de la résolution portant le numéro 20-03-0466, le Conseil avait autorisé la Caravane des Cultures à stationner son camion sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi, plus précisément au stationnement de la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon, pour la période estivale 2020, les jeudis de 11h30 à 13h30 à compter du 21 mai au 8 octobre inclusivement;

ATTENDU l'intérêt que suscite la Caravane des Cultures auprès des citoyens de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU le désir pour la Caravane des Cultures d'accroître sa présence sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi à raison d'une journée supplémentaire chaque semaine;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

d'autoriser la Caravane des Cultures à stationner son camion sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi pour la période estivale 2020, plus précisément au parc Jean-Paul-Ferdais situé au 69, rue des Merisiers ou à tous autres endroits dans la Ville autorisés par la directrice générale, les mercredis de 19 h à 20 h à compter du 20 mai au 8 octobre inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-05-0527

1.6 DEMANDE DE DONS – L'ENTRAIDE FAMILIALE DE SAINT-RÉMI, LA GUILDE DE COURTE-POINTE DE SAINT-RÉMI ET APPRENDRE EN COEUR – ANNÉE 2020

ATTENDU la demande de dons des organismes suivants pour l'année 2020: L'Entraide familiale de Saint-Rémi - La Guilde de courte-pointe de Saint-Rémi -et- Apprendre en cœur;

ATTENDU l'analyse des demandes selon les critères et système de pointage prévus à la Politique de dons et commandites de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

d'autoriser le versement des montants suivants aux organismes susmentionnés pour leurs activités durant l'année 2020:

- L'Entraide familiale de Saint-Rémi : 1 000 \$ pour la Guignolée, les paniers de Noël et la rentrée scolaire;

- La Guilde de courte-pointe de Saint-Rémi : 900 \$ pour l'achat de tissus et d'une machine à coudre;
- Apprendre en cœur : 4 904 \$ pour le programme Ali en remplacement du camp de stimulation (une deuxième demande pourra être faite à la suite de la réouverture de la bibliothèque)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

20-05-0528

2.1 SERVICES DES LOISIRS - RESTRUCTURATION

ATTENDU que le contexte actuel de pandémie lié à la COVID-19 entraîne d'importantes répercussions sur le service des Loisirs;

ATTENDU que l'annulation d'événements culturels, de la programmation des activités de loisirs et des locations de salles entraîne une réduction de la charge de travail pour les employés de ce service pour l'année en cours;

ATTENDU qu'il est opportun de procéder à l'abolition du poste de coordonnateur aux programmes de loisirs et d'effectuer une redistribution des tâches;

ATTENDU la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

d'autoriser la terminaison d'emploi de monsieur Maxime Fortier, coordonnateur aux programmes des loisirs, avec quatre semaines d'avis débutant le 11 mai 2020;

d'autoriser l'abolition du poste de coordonnateur aux programmes de loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-05-0529

2.2 APPEL DE CANDIDATURE AO-01-2020 - POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - NOMINATION

ATTENDU la procédure d'appel de candidatures numéro AO-01-2020 pour le poste de directeur du Service de sécurité incendie;

ATTENDU la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

d'autoriser l'engagement de monsieur Jean-Michel Drouin au poste de directeur du Service de sécurité incendie, à l'échelon 1 du salaire prévu à l'échelle salariale pour ledit poste; et

de remercier monsieur Éric Maillé, chef d'opération pour avoir assumé le rôle de directeur par intérim pour les services qu'il a rendus à la Ville de Saint-Rémi depuis les six derniers mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-05-0530

2.3 LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 6 - MODIFICATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'en date du 19 mars 2020, une lettre d'entente a été signée avec le syndicat des salariés de la Ville de Saint-Rémi concernant l'embauche d'un journalier classe C affecté à l'horticulture;

ATTENDU que la lettre d'entente aurait dû faire mention d'un journalier de classe A, car le poste à combler correspond à un journalier spécialisé détenant une formation professionnelle, soit l'équivalent d'un journalier classe A;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la lettre d'entente numéro 6 signée en date du 19 mars dernier;

ATTENDU la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Yelle
ET: résolu unanimement

d'autoriser la signature d'une lettre d'entente numéro 6 modifiée avec le Syndicat des salariés de la Ville de Saint-Rémi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-05-0531

2.4 RÉCLAMATION POUR RÉPARATION DE LAMPADAIRE - AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU la réception par la Ville, en date du 29 août 2018, d'une demande de remboursement d'un montant de 101,34\$ concernant des travaux de remplacement du fil d'alimentation du lampadaire situé au 83, rue des Érables, transmise par les propriétaires;

ATTENDU que depuis l'année 2007, la Ville effectue les travaux d'entretien des lampadaires raccordés aux immeubles de ce secteur de la Ville;

ATTENDU que les lampadaires dans ce secteur de la Ville sont situés sur le terrain privé;

ATTENDU qu'après vérification d'ententes intervenues entre les propriétaires et de la réglementation nous constatons que la Ville, depuis l'année 2008, n'a pas l'obligation de faire l'entretien de ces lampadaires;

ATTENDU qu'afin de clore le dossier, un remboursement des frais réclamé par les propriétaires du 83, rue des Érables, pourrait être effectué;

ATTENDU la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Boyer
ET: résolu unanimement

d'autoriser le remboursement d'un montant de 101,34 \$ aux propriétaires du 83, rue des Érables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

20-05-0532

3.1 ENTENTE RELATIVE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX - ILOT 15 - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que selon le règlement numéro V439-03 portant sur les ententes avec les promoteurs pour la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures municipales, la Ville peut signer une entente avec le promoteur d'un projet visant la construction d'infrastructures souterraines;

ATTENDU qu'une convention doit être signée entre la Ville de Saint-Rémi et l'entreprise 9385-3612 Québec Inc. en référence au projet Faubourg Notre-Dame ainsi qu'au projet du 1150, rue Notre-Dame (Îlot 15);

ATTENDU que toutes les exigences prévues avant l'exécution des travaux seront respectées avant la signature de la convention;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

d'autoriser la signature de ladite convention entre la Ville et l'entreprise 9385-3612 Québec Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-05-0533

3.2 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – INTERSECTION RANG NOTRE-DAME ET MONTÉE SAINT-ANTOINE

ATTENDU la réception de plusieurs plaintes concernant la vitesse excessive de certains usagers de la route et de constats d'accidents au cours des dernières années à l'intersection du rang Notre-Dame (route 209) et de la montée Saint-Antoine;

ATTENDU que cette section de la route 209 présente des problèmes de visibilité et de sécurité générale, notamment dus à la configuration de la route (courbe et dénivellation à l'approche sud), à la vitesse autorisée et observée, à l'aménagement aux abords de la route et à une signalisation réduite au minimum;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajouter un feu jaune clignotant à ladite intersection afin d'indiquer aux usagers de la route de réduire leur vitesse et de se préparer à immobiliser leur véhicule, si nécessaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

d'adresser une demande aux représentants du ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de faire installer un feu clignotant à l'intersection du rang Notre-Dame (route 209) et de la montée Saint-Antoine;

que la présente résolution soit transmise à madame Danielle McCann, députée du comté de Sanguinet, et au directeur de la Sûreté du Québec de la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-05-0534

3.3 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V680-2020-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE NUMÉRO V680-2019-00 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ATTENDU la présentation du projet de règlement et l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 20 avril 2020 en référence au règlement numéro V680-2020-02 amendant le règlement complémentaire numéro V680-2019-00 concernant la circulation et le stationnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que le règlement numéro V680-2020-02 amendant le règlement complémentaire numéro V680-2019-00 concernant la circulation et le stationnement, soit adopté avec modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-05-0535

3.4 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V696-2020-00 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V132-83 ET SES AMENDEMENTS RELATIFS AUX SERVICES DE COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU la présentation du projet de règlement et l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 20 avril 2020 en référence au règlement numéro V 696-2020-00 abrogeant le règlement numéro V132-83 et ses amendements relatifs aux services de collectes des matières résiduelles;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Yelle
ET: résolu unanimement

que le règlement numéro V 696-2020-00 abrogeant le règlement numéro V132-83 et ses amendements relatifs aux services de collectes des matières résiduelles, soit adopté avec modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-05-0536

3.5 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V690-2020-00 RELATIF AUX INFRASTRUCTURES ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V670-2018-00

ATTENDU l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Monsieur Jean-François Daoust, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro V690-2020-00 relatif aux infrastructures abrogeant le règlement numéro V670-2018-00.
- dépose le projet du règlement numéro V690-2020-00 intitulé règlement relatif aux infrastructures.

20-05-0537

3.6 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V697-2020-00 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION À LA REVITALISATION DU SECTEUR CENTRE-VILLE ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS V552-11, V601-2014-00, V586-13, V600-2014-00 ET V602-2014-00 ET LEURS AMENDEMENTS

ATTENDU l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Madame Annie Payant, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro V697-2020-00 établissant un programme de subvention à la revitalisation du secteur centre-ville abrogeant les règlements numéros V552-11, V601-2014-00, V586-13, V600-2014-00 et V602-2014-00 et leurs amendements.
- dépose le projet du règlement numéro V697-2020-00 intitulé règlement établissant un programme de subvention à la revitalisation du secteur centre-ville.

4 SERVICE DES FINANCES

20-05-0538

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES CHÈQUES DU MOIS D'AVRIL 2020 - DÉPÔT

COMMENTAIRE

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes que les procédures d'acquisition des biens et services contenues à la politique d'achat ont été vérifiées et respectées pour les dépenses du mois d'avril 2020 des comptes à payer au montant de 382 681,74 \$ et des chèques à ratifier au montant de 350 834,40 \$.

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

Stéphanie Yelle, CPA, CGA
Directrice du Service des finances et trésorière

20-05-0539

4.2 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V687-2020-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V687-2020-00 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

ATTENDU la présentation du projet de règlement et l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 20 avril 2020 en référence au règlement numéro V687-2020-01 amendant le règlement numéro V687-2020-00 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année financière 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

que le règlement numéro V687-2020-01 amendant le règlement numéro V687-2020-00 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année financière 2020, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-05-0540

4.3 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V686-2020-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V686-2020-00 ET SON AMENDEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU la présentation du projet de règlement et l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 20 avril 2020 en référence au règlement numéro V686-2020-02 amendant le règlement no V686-2020-00 et son amendement décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

que le règlement numéro V686-2020-02 amendant le règlement no V686-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-05-0541

4.4 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V698-2020-00 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 8 053 440 \$ ET UN EMPRUNT DE 8 053 440 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE CHAUSSÉE SUR LES RUES DU COLLÈGE, SAINT-SAUVEUR, LEMIEUX ET SAINT-ANDRÉ

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance extraordinaire du 11 mai 2020 en référence au règlement numéro V698-2020-00 décrétant une dépense de 8 053 440 \$ et un emprunt de 8 053 440 \$ pour l'exécution des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts, de chaussée, de bordures et de trottoirs sur les rues du Collège, Saint-Sauveur, Lemieux et Saint-André;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

d'adopter avec modifications le règlement numéro V698-2020-00, intitulé règlement décrétant une dépense de 8 053 440 \$ et un emprunt de 8 053 440 \$ pour l'exécution des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts, de chaussée, de bordures et de trottoirs sur les rues du Collège, Saint-Sauveur, Lemieux et Saint-André.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 SERVICE DU GREFFE

20-05-0542

5.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V695-2020-00 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 20 avril 2020 en référence au règlement numéro V695-2020-00 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro V695-2020-00 à la séance ordinaire du 20 avril 2020;

ATTENDU la parution d'un avis public le 24 avril 2020 conformément à l'article 16 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2);

ATTENDU qu'aucun électeur n'a fait connaître par écrit au greffier son opposition audit projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le règlement numéro V695-2020-00 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 SERVICE DES LOISIRS

7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

20-05-0543

7.1 EMBLÈME FLORAL DE LA VILLE DE SAINT-RÉMI - DÉSIGNATION

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi désire se doter d'un emblème floral officiel;

ATTENDU que le Delphinium grandiflorum Blue Butterfly communément appelé le pied d'alouette respecte les valeurs écologiques chères à la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU que le feuillage vert foncé et le bleu des pétales du pied d'alouette s'harmonisent parfaitement bien avec le logo de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU que le pied d'alouette donne une belle fleur bleue à l'image de notre Ville ;

ATTENDU la recommandation du comité communications;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

de désigner le Delphinium grandiflorum Blue Butterfly communément appelé le pied d'alouette comme étant l'emblème floral officiel de la Ville de Saint-Rémi;

d'adopter le logo comme représentation de l'emblème floral.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

20-05-0544

9.1 FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTES – ANNÉE 2020 – ADJUDICATION DU CONTRAT

ATTENDU que la MRC des Jardins-de-Napierville a demandé des soumissions pour le fauchage des abords de routes pour l'année 2020;

ATTENDU que le bordereau de prix, partie B, de la soumission présentée par la compagnie André Paris Inc. concerne des travaux sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi et s'éleve à:

- Partie forfaitaire: 6 018 \$, taxes en sus;
- Taux horaire homme pour détournage (whip) facultatif: 45 \$ / heure;
- Taux horaire débroussailleur télescopique: 125 \$ / heure;

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que le conseil municipal accepte le contrat pour les travaux de fauchage des abords de routes pour l'année 2020 pour la Ville de Saint-Rémi, suite au dépôt de la soumission par l'entreprise André Paris Inc., par l'entremise de la MRC des Jardins-de-Napierville conformément aux plans et devis comme suit :

- Partie B forfaitaire: 6 018 \$, taxes en sus incluant coupes (2) coupes;
- Taux horaire homme pour détournage (whip) facultatif: 45 \$ / heure;
- Taux horaire débroussailleur télescopique: 125 \$ / heure;

que demande soit adressée à la MRC des Jardins-de-Napierville d'aviser l'entrepreneur de bien vouloir communiquer avec le représentant de la Ville de Saint-Rémi pour les travaux supplémentaires à l'heure, lesquels doivent être préalablement approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-05-0545

9.2 APPEL D'OFFRES NO AO-16-2020 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DU CITOYEN - ADJUDICATION DU CONTRAT

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a demandé des soumissions par appel d'offres public numéro AO-16-2020 sur le Système électronique d'appel d'offres (SE@O), dans l'Écho de Saint-Rémi et sur le site Internet de la Ville pour des travaux d'aménagement du parc du Citoyen situé sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU que l'estimation des coûts évaluée par le Service des travaux publics avant la période d'appel d'offres est d'environ 85 596,85 \$, taxes en sus;

ATTENDU que trois (3) soumissions ont été déposées, lesquelles se lisent comme suit:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (Taxes en sus)
Motexa Inc.	92 790 \$
Construction Ghislain Lavallée Inc.	105 379 \$
Les Entreprises PNP Inc.	109 725 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics d'accorder le contrat numéro AO-16-2020 à l'entreprise Motexa Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le surplus non affecté;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

d'adjuger le contrat numéro AO-16-2020 à l'entreprise Motexa Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 92 790 \$, taxes en sus, pour des travaux d'aménagement du parc du Citoyen situé sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi;

d'informer ladite entreprise que l'octroi du contrat sera valide suite à la réception des documents contractuels prévus dans l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-05-0546

9.3 UTILISATION DE L'ÉCOCENTRE - PÉRIODE DE PANDÉMIE - TARIFS

ATTENDU la décision du Conseil d'autoriser, aux termes de la résolution 20-04-0516, qu'aucuns frais ne soient exigés aux utilisateurs de l'écocentre, et ce, jusqu'au 31 mai 2020;

ATTENDU que la menace du virus qui cause la maladie à coronavirus (COVID-19) est toujours présente;

ATTENDU que la sécurité de ses employés ainsi que celle des utilisateurs de son écocentre est très importante pour la Ville de Saint-Rémi et particulièrement en cette période de pandémie;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

d'autoriser le prolongement de la gratuité des frais d'utilisation de l'écocentre, et ce, jusqu'au 30 juin 2020 afin d'éviter la transmission de la maladie à coronavirus (COVID-19) par la manipulation de l'argent comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

20-05-0547

12 CORRESPONDANCE

- Résolution numéro 2020-03/71 de la municipalité de Saint-Michel concernant l'appui à la Ville de Saint-Rémi relativement à sa demande de déplacement de la desserte ambulancière;
- Lettre en date du 30 avril 2020 de madame Caroline Proulx, ministre du Tourisme, annonçant une contribution financière de 15 000\$ afin d'aider la Ville à payer les frais encourus à la suite de l'annulation de l'édition 2020 de la Fiesta des cultures.

13 AFFAIRES NOUVELLES

14 INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse répond aux questions qui ont été reçues par courriel lors de la séance ordinaire du Conseil du 20 avril 2020.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été transmise au greffier soit par courriel ou formulée par voie téléphonique.

20-05-0548

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 20 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton
Mairesse

M. Patrice de Repentigny, greffier
Greffier